

UN NUMERO 10 G.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez M. L. LEBLANC et C^{ie}, rue N.-D.-des-Victoires, 46, et chez H. DUBOIS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé à son Directeur-Gérant.

Prix de l'abonnement :

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON,	6 fr. 50 c.	16 fr.	36 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c. — Réclames, 40 c.

Sommaire.

Une histoire de six mois. — Qu'est-ce que la noblesse? — De l'intervention. — A la nation Allemande. — La presse dangereuse. — Nouvelles d'Italie. — Algérie. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*. — Assemblée nationale : séance des 8 et 9 août. — Chronique locale. — Allemagne. — Angleterre. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : la Fille de Cromwell.

Lyon, le 11 août 1848.

Une Histoire de six mois.

Le premier mot de cette histoire est celui de Réforme, inscrit sur la bannière des *banqueteurs*, qui n'ont songé sans doute qu'au renouvellement de la *forme*, puisqu'ils n'ont rien changé au fonds; et voilà pourquoi l'on se demande ce qu'est devenue la Révolution. La pauvre s'est faite toute petite, elle est allée où se trouvaient jadis les bâtons de nos maréchaux de France; lève la patelette, et vous la trouverez soigneusement ficelée comme un paquet de cartouches dans la giberne des soldats!

Lorsque la foule allait toujours grossissant et que sa voix semblait réellement atteindre les proportions de la voix de Dieu, la société eut peur un instant, mais bientôt remise et le bon sens public faisant justice de tout, effrayée de la République elle se mit à crier aussi : *Vive la République!*

Voilà ce que déclare le gouvernement provisoire dans son compte-rendu, en avouant qu'il n'a pas proclamé la République, mais seulement répété les cris. Ainsi fit l'Assemblée nationale, en s'abstenant de proclamation et de prestation de serment.

Il eut fallu traverser des poitrines bourgeoises pour atteindre le peuple de séditieux qui se trouvait derrière une haie, une ligne, un rempart de nationaux; l'armée s'abstint au nom de l'humanité. Puis, au nom de la discipline, on empêcha les soldats de pactiser avec les factieux, et quand la haie, la ligne, le rempart eurent disparu, ce même mot discipline prit un caractère encore plus sérieux, une acception plus rigide que chez les plus rigides flagellants. On était arrivé tellement quellement au 25 juin, et voyez la coïncidence : depuis l'armistice du

24 février, il semblait qu'entre ces deux dates, il ne s'était écoulé qu'une nuit.

En effet, chacun avait dormi de son côté, peuple et soldat, et fait des rêves plus ou moins effrayants. Les fantômes de l'élection, de la suppression et de la non libération s'étaient présentés à l'armée. Le peuple avait eu la contre-partie du songe de Pharaon, c'est-à-dire que les vaches grasses dévoraient les maigres, il l'avait appliqué à sa situation, et s'était réveillé avec une recrudescence de colère et les aiguillons de la faim.

Tout cela n'eut été rien si pendant ce double cauchemar nos gouvernants n'eussent pas dormi à leur tour; mais sachant bien qu'en révolution ce qui ne se fait pas dans la première quinzaine ne se fait jamais, dans l'intérêt de la société qu'ils représentaient..... ils ne firent rien du tout.

C'est en raison de ce même axiome politique, que la sanction électorale fut retardée de trois quinzaines, et qu'eux-mêmes se réunirent au nombre sacramentel de 3 fois 3. Et de même que dans le monde moral, une minorité s'empara des réines, afin d'arrêter le char de la Révolution. L'un fit un poème pour mendier la paix à tout prix; l'autre assura la paix en gardant le glaive et la boussole entre ses mains savantes, fort attentif qu'il était à observer la déviation de l'axe de notre globe terraque; le troisième s'amusa à composer un petit livre sur la chose impossible, dont le bon Lafontaine s'était déjà préoccupé; le dernier enfin, en butte aux colères sociales, s'occupa, dit-on, secrètement, de les justifier.

Et pendant ces travaux diplomatiques, modestement appelés doubles par le citoyen Mauguin, les milices citoyennes et non citoyennes, s'armaient à grand bruit; on chantait la *Marseillaise* en plantant des arbres de liberté. Puis, au moyen de quelques judaïques embrassades, de quelques tonneaux de vin du cru, de tranches de bœuf étalées sur des tables communes, on faisait croire au règne idéal de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Et cependant cette sainte légende eut pu se réaliser : tous les vœux du peuple étaient empreints de médiocrité : il demandait si peu qu'il était facile de le contenter. Ce que le peuple voulait en 1830 il le veut encore, c'est

d'être représenté. Et il ne le sera jamais, pas même avec le vote universel, tant que les salariés, les serviteurs et les serviteurs des serviteurs mettront la main dans l'urne avec lui. Singuliers représentants du peuple en effet, que ceux qui, de la tribune législative même, peuvent foudroyer leurs administrés avec la voix du canon!

A Dieu ne plaise, que nous ne mêlions nos larmes au généreux sang qui a été répandu, pendant cet interrègne de l'humanité, et que nous ayons jamais désiré de voir ce sang retomber sur ceux qui l'ont fait répandre! Mais au nom de Dieu et du prélat martyr, que ce soit le dernier, et qu'il serve d'amnistie pour les vaincus... et les vainqueurs! Que le nombre des premiers désarme la colère sociale, et suspende les rigueurs de la justice, jusqu'à ce qu'elle puisse confondre les coupables... ou leurs accusateurs!

Ce ne sont pas des rêveries, des systèmes à la Pothon, qui ont ébranlé ces masses, ce sont des défiances et des convictions. Les rebelles du 15 mai ou du 25 juin ont eu le même but et les mêmes craintes. Négation des conséquences de la révolution, inertie de la constituante, activité de la puissance exécutive, perspective de l'ancienne tyrannie, effroi de nos alliances, indignation de l'abandon ou nous laissons un peuple opprimé.

Eh bien! vienne une constitution libérale, le départ de l'armée pour la frontière, la certitude que le sang royal ne viendra plus nous gouverner, l'entrée des troupes en Italie, en dépit de l'Autrichien; et que l'on déporte alors les fauteurs de nos troubles, et jusqu'à ceux qui seraient encore coupables de ces soupçons injurieux...

Mais si avec des institutions valables, notre pensée et nous restons enfermés dans un vaste réseau de fer, si le despotisme arme les châteaux forts pour préparer les voies à la race des Philippe, si le secours promis à l'Italie arrive comme la grâce des Templiers... ne sera-t-il pas prouvé alors qu'on nous a trompés, qu'on a voué notre patrie au mépris des nations? Et alors quels sont en conscience les individus qui mériteraient d'être déportés?

Les *insensés* avaient rêvé une Assemblée nationale, comme celle qui aurait surgi du scrutin, dans les premiers moments de stupeur. Mais ils ignoraient donc que

Feuilleton du Peuple Souverain.

LA FILLE DE CROMWELL.

(PROLOGUE.)

(Suite.)

Maggy passa la main sur son front.

La sueur décollait, à gouttes pressées, le long de ses joues amaigries; ses membres s'agitaient par un frisson convulsif.

— Ecoutez! murmura-t-elle... il me semble y être encore. La nuit est pluvieuse et sombre, comme celle où ma fille me fut enlevée. Le vent s'engouffre dans les rues tortueuses et pousse des hurlements sinistres... Tout-à-coup, j'entends frapper à ma porte... On entre, c'est Judith. Abandonnée par le Stuart, elle ne verse pas de larmes; mais le mot *vengeance!* éclate sur ses lèvres avec un accent sublime. Elle me déroule le plan tracé par sa haine, j'applaudis. Elle m'ordonne de prêter les mains à l'exécution de ce plan; j'admire cette fierté qui surmonte le désespoir et terrasse la douleur.

« Je ne connaissais qu'une femme au monde capable d'une pareille énergie. Je ne connaissais que moi.

« Au même instant, une pensée rapide m'éclaire, une subite révélation du cœur me bouleverse. Je déchire la robe de Judith et je mets à nu son bras gauche...

« Infamie!!!

« Celle que j'ai livrée au Stuart, c'est ma fille... un signe que je ne puis méconnaître est là!... Comprends-tu, Cromwell? Toi qui as eu tant à souffrir, oseras-tu comparer les tortures à celles d'une mère qui, sans le savoir, a perdu son enfant?... O malheureuse, malheureuse mère! car je ne me suis point fait connaître à ma fille... Non... Judith n'apprendra jamais le secret de sa naissance.

sance, pas même à l'heure de ma mort... A cette heure-là, je ne veux pas être maudite. »

— Hélas! tu parlais de la fatalité. Maggy; nous subissons tous ses lois terribles. Résignons-nous et courbons la tête.

La néocrômancienne boudit et essuya brusquement ses larmes, — Courber la tête... Non! non! Redresse-la plutôt, Cromwell, et marchons ensemble à la vengeance!

— Est-tu chargé de motiver les ordres de Judith au sujet de mon mariage? Daignera-t-elle m'expliquer enfin les causes qui nécessitent de ma part ce dur sacrifice?

— Le jour où tu seras uni à Elisabeth, tu monteras le premier degré de la grandeur, et tu ne l'arrêteras plus dans cette ascension rapide. Alors, qui t'empêchera de répudier celle que tu n'aimes pas, pour donner place à une nouvelle épouse sur ton char de triomphe?

— C'est vrai, Maggy. Tu dois avoir d'autres conseils à me donner, toi qui lis dans l'avenir...

— Sois fourbe avec les puissants, audacieux avec les faibles, hypocrite avec tous. Que jamais homme, quel qu'il soit, ne puisse se flatter d'avoir tu dans ton âme. N'attaque pas de front un obstacle; mine sourdement et sans bruit l'édifice que tu voudras faire écrouler, et garde-toi de compatir au sort des victimes que sa chute écrasera. Cache tes projets ambitieux sous le manteau du puritanisme, et tranche du prophète aux yeux de la foule ignorante. Tu possèdes en toi deux moyens infaillibles de réussite, deux leviers assez forts pour soulever le monde, l'amour, l'ambition... Marche donc! gravis la pente escarpée qui mène à la puissance. Judith te regarde, elle attend.

La sorcière, à ces mots, reprit ses haillons et disparut.

III.

— Ami, le sort en est jeté! dit Cromwell à Harrison. Veux-tu rester avec moi, pour me soutenir à l'heure du découragement et me préserver peut-être un jour de l'ivresse du succès?

— Ne nous séparons plus, répondit le jeune homme en lui serrant la main.

Tous deux allèrent le même soir chez sir James Bouchier.

L'épais et lourd gentleman vint à leur rencontre avec un empres-

sement qui leur parut d'abord inexplicable, mais dont ils eurent bientôt le secret.

Ils apprirent qu'un personnage inconnu avait déjà fait la demande en mariage, appuyant cette demande d'une parure en pierres précieuses, offerte au nom de Cromwell à la future.

Quel était cet inconnu? d'où venait ce riche présent?

A huit jours de là, les notables de la ville d'Huntingdon furent conviés à une fête brillante. On célébrait l'union d'Olivier Cromwell avec Elisabeth Bouchier.

Mais une catastrophe imprévue changea bientôt en deuil les joies de cette fête.

Vers le milieu du repas de nocce, sir James se leva de son siège dans l'intention de porter un toast aux nouveaux époux. Il eut à peine le temps de vider sa coupe et tomba subitement à la renverse.

On le releva mort.

Des bruits d'empoisonnement circulèrent.

Quelques-uns des convives prétendirent avoir aperçu parmi les domestiques de service une espèce de mendiant, à mine suspecte, dont on ne put retrouver les traces après l'accident. D'autres affirmèrent que cette mendiant s'était éclipsee comme une ombre, après avoir jeté dans la verre du vieux gentilhomme une pincée de poudre blanchâtre, contenue dans un sachet de velours qu'elle portait au cou.

L'utilité des recherches imposa silence aux soupçons.

Sir James laissait un héritage considérable. Cromwell devint *gentleman farmer* dans l'île d'Ely. Des suffrages unanimes le portèrent au parlement.

Harrison se rappela ces paroles de Maggy :

« Le jour où tu seras l'époux d'Elisabeth, tu monteras le premier degré de la grandeur, et tu ne l'arrêteras plus dans cette ascension rapide. »

La coïncidence de cette prophétie avec la fin tragique de sir James Bouchier le glaça d'épouvante. Il se demanda s'il devait continuer de marcher dans une voie qui s'ouvrait par l'empoisonnement et devait se fermer par le régicide.

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite d'un prochain numéro.)

Voir les numéros des 9, 10 et 11 août.

la France, consultée légalement, leur eût envoyé les mêmes délégués, peut-être de plus impopulaires encore? Ils ne savent donc pas que cette même France, violente, tyrannie dans sa minorité toute puissante, aurait montré au peuple que la force brutale elle-même n'était plus entre ses mains, et qu'il n'avait pas eu la ressource de la terreur.

En 92, il n'y avait que trois ordres, il y en a maintenant quatre, et le peuple, diminué d'abord du tiers-état, a déchu, à chaque révolution, de tout ce qu'un demi-siècle de corruption toujours croissante est venu lui enlever.

Il y a bien, comme de tous les temps, deux camps en présence, aristocratie et démocratie, l'un petit, l'autre grand, l'un riche, l'autre pauvre; mais derrière le premier de ces camps, il se trouve un million de soldats auxiliaires, armés de toutes pièces et traînant le bronze, qui porte la dernière raison des rois, au nom de la République!

C'est pourquoi, et voilà le dernier mot de la situation: La République est perdue, si un homme de cœur ne s'empare du timon, ne jette sur-le-champ des troupes en Italie, et ne rend partout l'armée à sa véritable destination. Si cet homme tarde à venir, c'en est fait des nationalités de France et d'Italie, croyons-le bien! La société ne sortira jamais volontairement de son cercle vicieux; et comme Sardanapale, si elle préfère s'envelopper avec ses richesses que de partager une obole avec les vainqueurs, que ne fera-t-elle pas pour nous ramener un de nos tyrans! Lequel? Peu lui importe, pourvu qu'elle règne avec lui et que le peuple soit vaincu.

Cavaignac, le peuple ne te demande ni la fortune du riche, ni la victoire; il te demande seulement la justice; appuie-toi sur lui. Lève un doigt et l'Italie est sauvée, dis un mot et l'Europe est libre, car la France le serait pour toujours! Tu es sans ambition, chacun le sait. Vois pourquoi nous redoutons moins de te confier temporairement un pouvoir que nous ne voudrions pas offrir à tout autre.

Qu'est-ce que la noblesse?

L'Union nationale, journal des ci-devant, se plaint de ce que la noblesse (notez bien le mot) n'est pas représentée au conseil municipal. Cette feuille a-t-elle donc oublié que la noblesse dont elle parle a été ensevelie sous les barricades de février? Il reste une autre noblesse, qui ne périra pas: c'est la noblesse du cœur, de la vertu, du patriotisme. Celle-là se trouve représentée au conseil municipal; elle y est même en grande majorité, grâce aux efforts de la démocratie.

Les hommes que l'Union voudrait nous imposer ont-ils tous cette noblesse, qui a aboli l'ancienne? Nous en doutons.

De l'intervention.

Malheureusement, nous serions assez disposés à croire que l'intervention en Italie n'aura pas lieu. Nos hommes d'état suivent les errements du passé, et si parmi eux il s'en trouve qui aient de bonnes intentions, ces intentions ne sont-elles pas paralysées immédiatement par le grand régulateur des événements, ce thermomètre de la confiance publique, l'agiotage de la bourse?

Qu'y a-t-il de plus ridicule, en effet, que cette émotion de bourse à la nouvelle que des régiments du camp de Saint-Maur (à trente journées de l'Italie) ont reçu l'ordre de partir bientôt pour cette destination? (Censeur du 6.)

N'est-ce pas se moquer du peuple, et rappeler cette facétie des petites pages sans chemises, à qui l'on parlait de planter du lin pour leur en faire?

Il y a dans notre politique extérieure quelque chose d'explicable, et nous croyons, que M. Mauguin a vu double, ce qui est probablement triple en langue diplomatique ou religieuse; c'est-à-dire qu'il y a quelque part une mystérieuse Unité qui relie le tout et neutralise les volontés des gouvernements les mieux intentionnés. Mieux vaut penser ainsi, que de croire qu'ils nous jouent.

L'armée n'est point amie de la République, les sommités l'abhorrent, la bourgeoisie la redoute, et le peuple commence à n'y plus croire. Que deviendra tout cela?

On ne peut donner aux ouvriers du pain, on ne veut pas leur donner de la gloire: vivre sans l'un ou mourir sans l'autre nous paraît pourtant bien dur!

Dans un moment où tout le monde s'occupe de la grande question d'intervention en Italie, nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître les dernières paroles prononcées à ce sujet par le citoyen Bastide, ministre des affaires étrangères, en réponse aux interpellations faites par le citoyen Mauguin, dans la séance de l'Assemblée nationale du 31 juillet 1843:

« L'Italie sait que nous voulons qu'elle soit indépendante et qu'elle le soit par elle-même; elle sait que nous applaudissons sans jalousie au succès d'une puissance libératrice, tous prêts à l'aider sans arrière-pensée, si

« par malheur, ses succès se changeant en revers, elle croyait devoir nous appeler. »

Que l'on juge maintenant si en présence d'une promesse aussi formelle faite par un ministre de la République, en face de l'Europe entière, le gouvernement peut abandonner une nation qui réclame le secours de la France.

Nous pensons bien qu'on ne nous donnera pas une seconde édition du drame sanglant de la Pologne, et que l'Assemblée nationale n'est pas condamnée à entendre sortir ces paroles de la bouche d'un ministre de la République: L'ORDRE REGNE A MILAN.

De même qu'autrefois un esclave de Louis-Philippe eut l'effronterie d'annoncer à la chambre des députés que l'ordre régnait à Vassoulé!... Quel ordre? l'ordre des tombeaux!!!

A la nation Allemande.

Frères d'Allemagne!

La France ne peut croire que vous vouliez faire une question nationale de l'asservissement des Vénitiens et des Lombards.

En disant cela, vos représentants vous insultent; vos diplomates vous calomnient.

Serait-ce donc la le premier usage que vous feriez de votre émancipation éclos au souffle de la révolution française; à la même heure où retentit le cri d'affranchissement que vous voulez refouler dans la poitrine des opprimés d'Italie?

Est-ce pour remercier Dieu de votre délivrance que vous êtes résolus à venir en aide à la tyrannie? La première œuvre de l'unité allemande, fille de la liberté, serait-elle de déchirer le sein de sa mère?

Nobles Germains, quel vertige vous égare; quelles mauvaises pensées vous excitent? Vous, si jaloux de votre indépendance nationale, vous voulez attenter à l'indépendance des autres peuples; vous qui redoutiez naguère, et si justement, de vos frères français l'oppression et de conquêtes dont nous avons abjuré à jamais la création, vous recourez à la force brutale du canon pour arracher à vos voisins des lambeaux de leur territoire!

Allemands, prenez garde! vos nobles et vos princes vous tendent un piège où périront vos jeunes libertés, où s'éteindra pour long-temps peut-être la lumière de progrès qui commence à rayonner sur l'Europe!

La France ne peut laisser succomber l'Italie, sans se déshonorer aux yeux de l'humanité. La France ne se déshonorerait pas, et vos bataillons se heurteraient contre les nôtres dans les champs de la Lombardie.

Guerre impie, lutte sacrilège et fratricide, dont triompheront seuls les ennemis de la liberté humaine, dont le vainqueur, quel qu'il soit, regrettera amèrement les tristes fruits de la victoire!

Songez-y bien, frères, l'Allemagne et la France unies garantissent la paix et le salut du monde; divisées, s'épuisant l'une par l'autre, elles livrent l'Europe aux tyrans, la civilisation aux barbares. La Russie est là-bas, l'armée aux bras sur vos frontières... Prenons garde!

L'Allemagne aux Allemands, l'Italie aux Italiens, la France aux Français, justice et équité pour tous, union fraternelle et paix générale pour l'affranchissement des peuples et le bonheur du monde, telle doit être la devise de ce siècle glorieux où s'élaborent les lois de la régénération de l'Univers; tel doit être surtout le mot d'ordre sublime de la France et de l'Allemagne, ces deux filles aînées de la civilisation qui, doivent marcher ensemble pour la conquête pacifique des idées et la délivrance des faibles.

Si vous manquez à cette mission sainte, l'humanité flétrira votre forfaiture; si vous soutenez cette guerre odieuse, Dieu se retirera de vous.

Vous êtes braves; vous êtes forts; mais vous savez que la France ne vous le cède ni en force, ni en courage. La France peut donc, sans crainte d'être accusée de faiblesse, vous conjurer d'ouvrir vos yeux à la lumière, votre esprit à la raison, votre cœur à la justice.

Elle peut vous demander la paix, au nom de l'intérêt suprême de tous les peuples de la terre; car vous savez bien qu'une fois la guerre entamée, elle ne reculera pas.

S'il faut combattre, la France marchera triste, mais résolue, pour ses frères opprimés contre ses frères oppresseurs, sûre que Dieu est avec elle, et que les vœux de l'humanité la suivent; et quand le bon droit l'aura emporté sur la violence, au lieu de célébrer son succès par des fêtes triomphales, elle couvrira d'un crêpe les drapeaux de ses soldats vainqueurs.

Fils de l'Allemagne régénérée, si vous descendez en Italie, vous méritez de redevenir esclaves.

(Démocratie Pacifique.)

La Presse dangereuse.

La Vraie République, qui vient de paraître, débute par l'article suivant:

« Il est bien certain qu'il y a une presse dangereuse et immorale, que tous les bons citoyens et les honnêtes gens doivent désirer de voir disparaître en effet; peu à peu, à mesure du progrès des esprits et du sentiment patriotique: c'est la presse des intérêts égoïstes, des passions grossières, des ambitions personnelles, des sceptiques, des défenseurs du désordre, des conservateurs du mal. C'est cette presse qui combat par tous les moyens

infâmes du mensonge, de l'hypocrisie, toutes les aspirations généreuses, toutes les mesures salutaires, et qui pousse à la violence pour maintenir un passé funeste, pour contenir tous les élans vers l'avenir. Si la précipitation trop vive vers les nouveautés sociales est périlleuse en politique, la résistance systématique et intéressée cause encore bien plus de catastrophes, surtout dans une société émue et enthousiaste qui est en train de rénovation.

Après Février, tant que la République a semblé obéir à sa destinée de transformation nécessaire, l'ordre et la fraternité n'ont pas eu à souffrir un seul instant, et les journaux populaires, avec toute leur liberté, n'ont produit aucun trouble; mais sitôt que la presse contre-révolutionnaire a repris son influence pour arrêter la République, la haine, l'agitation et finalement la guerre sociale, ont éclaté dans Paris et dans la France.

Supposez qu'en Février le peuple vainqueur d'une monarchie odieuse eût proclamé l'état de siège, la dictature et l'arbitraire, la suspension de toute loi civile et humaine, la permission de violer les domiciles et les propriétés, d'arrêter tous les ennemis du peuple et tous les suspects. Supposez que la dictature républicaine eût supprimé les journaux royalistes, le Constitutionnel, le Siècle, les Débats, la Presse et tous ces anciens prédicateurs d'oppression, de discorde et d'anarchie; qu'elle eût empêché de créer d'autres journaux aristocratiques ou réactionnaires, comme l'Assemblée nationale, la Liberté et d'autres; supposez qu'on eût déporté aux îles Marquises, sans jugement ou par la vertu des conseils de guerre, MM. Thiers, Barrot, Dupin, Billault, Dufaure, Rémusat, Vivien, et tous les anciens dynastes; il est probable que nous eussions évité les terribles désordres de juin, et que la République calme et grande eût assuré le bonheur de la patrie.

Mais ce n'est pas nous qui approuverions, au profit de la cause populaire, une semblable violation de toute justice. Le peuple est trop magnanime et trop fort pour user de pareilles représailles. Quand le peuple est vainqueur, il abolit la peine de mort et il amnistie tous ses ennemis.

Nouvelles d'Italie.

Du canton du Tessin, 6 août. — Trahison! L'infâme Charles-Albert n'a pas démenti nos prévisions. Il vient de désertier lâchement la cause italienne, et cela honteusement, sans combat sérieux.

Il a livré Milan aux Autrichiens, lorsque toute la population et une armée de cinquante mille hommes enfermées dans les murs de la ville pouvaient leur opposer une résistance énergique.

L'armée piémontaise a fait son entrée à Milan les 2 et 3 août, le roi y est arrivé le 4. Le même jour, vers une heure après midi, un combat s'engagea entre un corps autrichien commandé par le général d'Aspre et la brigade de Savone.

Le combat dura jusqu'à quatre heures après midi; notre brigade fut repoussée, et après avoir abandonné quelques canons démontés, reentra en ville dans le plus grand désordre. En même temps, une autre attaque avait lieu hors de la Porte-Romaine, et nos troupes n'étaient pas plus heureuses.

Bientôt les Autrichiens investirent complètement la place; on avait abattu les maisons des campagnes environnantes, afin qu'ils ne pussent pas s'y loger, mais ce sacrifice a été inutile.

Durant la nuit, on s'aperçut d'allées et de venues du château aux postes ennemis, et le peuple inquiet et mécontent commença à murmurer. Samedi matin le bruit se répandit que le roi avait capitulé et qu'il allait livrer la ville aux Autrichiens. Aussitôt la garde nationale s'assembla, la fermentation devint extrême, on envahit le palais, on demanda au roi s'il était vrai qu'il eût fait une capitulation. Le roi affirma qu'il n'avait point capitulé, promit de défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité, et dans tous les cas, de partager son sort; les habitants se retirèrent, les uns persuadés de la bonne foi de Charles-Albert, les autres, au contraire, avec la triste conviction qu'ils allaient être abandonnés, et criant hautement: *Trahimento!* (trahison).

On apercevait les feux de l'ennemi et beaucoup de mouvements dans le camp. Dans l'intérieur de la ville, l'agitation était des plus grandes; le tocsin sonnait, la générale battait, mais les citoyens répondaient à l'appel avec peu d'empressement, persuadés qu'ils étaient de l'inutilité de la défense.

Toutes ces tristes prévisions se sont réalisées: pendant la nuit, le roi s'est enfui, nous abandonnant à toute la colère des Autrichiens. En effet, le dimanche, à sept heures, les premières colonnes autrichiennes ont pénétré dans la ville, et à midi, toute l'armée était dans nos murs. Tout ce qui a pu s'enfuir, soit de la ville, soit des campagnes, s'est dirigé du côté de Turin. On ne porte pas à moins de cent mille le nombre de ceux qui se sont ainsi retirés.

Trois coups de fusil ont été tirés sur la fenêtre occupée par le roi Charles-Albert, mais personne n'a été blessé.

Charles-Albert a couru quelques dangers à Milan; la fureur d'une portion de la population était extrême.

Trahie par Charles-Albert, l'Italie tourne ses regards vers la France, et on espère toujours que cette nation n'abandonnera pas ainsi un peuple opprimé qui réclame son appui.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 8 août.

Le citoyen Pascal Duprat développe son système et le soutient. Il commence par attaquer le projet du gouvernement qui établit une odieuse inégalité et ne donne la liberté d'écriture qu'à ceux qui peuvent la payer. Il est temps, dit-il, de renoncer à des lois faites pour perpétuer l'esprit de la monarchie au sein des institutions républicaines.

Le projet dont j'ai eu la pensée et que je vous soumetts avec le concours de quelques collègues, n'a pas cet inconvénient. L'économie de ce projet est bien simple. J'ai voulu écarter le gérant et lui substituer le rédacteur en chef, en entourant cette substitution de toutes les garanties capables de conserver cette nouvelle responsabilité.

L'orateur repousse les reproches qui ont été faits à son projet dans la discussion des bureaux. Il en est un, dit-il, qui m'a touché principalement. Les ministres semblent craindre de voir naître beaucoup de nouveaux journaux. Tant mieux ! Le ministère ne voit-il pas qu'en empêchant de nouveaux journaux de paraître, il favorise les journaux dévoués aux idées monarchiques ? Les nouveaux journaux, mais ce sont des alliés qui vous arrivent, ministres de la République !

Une voix : Cette discussion n'est pas sérieuse.
Le citoyen P. DUPRAT : Qui a dit cela ?
La même voix : C'est moi !
Le citoyen P. DUPRAT : Votre nom, s'il vous plaît ?
Le citoyen LEYRAUD, se levant : Je me nomme Leyraud ; mon nom est plus connu que le vôtre.

Le citoyen président : Je rappelle formellement le citoyen Leyraud à l'ordre.

Le citoyen LEYRAUD : Je n'ai fait que répondre.
Le citoyen P. DUPRAT : L'Assemblée nationale me rendra cette justice que j'observe toutes les convenances.

Une voix : Non pas aujourd'hui.
Le citoyen P. DUPRAT : Si je les violais, ce serait une erreur de mes paroles et non de ma pensée. Quand j'ai demandé le nom de l'interrompé...

Le citoyen LEYRAUD : C'est moi, encore une fois.
Le cit. DUPRAT : Son nom me suffit. (Oh ! allons donc !) Je connais au Leyraud ; je sais qu'il a occupé une place dans l'histoire de la monarchie.

Le cit. Leyraud se lève.
A l'extrême gauche. A l'ordre les royalistes !

Le cit. LEYRAUD : J'étais de l'opposition ; où étiez-vous, vous ?
Le citoyen P. DUPRAT : J'ai été attaqué.
Le citoyen LEYRAUD : C'est vous qui m'avez attaqué.

Le citoyen Pascal Duprat : Quand je parle avec conviction, on n'a pas le droit de me dire : Votre parole n'est pas sérieuse. L'incident vidé, je rentre dans le débat. Je disais donc que le ministre avait tort de redouter les nouveaux journaux, parce qu'il y trouverait des alliés ! Ai-je voulu dire que j'applaudissais à la polémique de ces journaux scandaleux que nous avons vus depuis cinq mois ? Est-ce moi qui voudrais leur abandonner l'ordre, moi qui vous ai demandé le plus grand sacrifice que l'on pût faire en faveur de l'ordre ? Non, mais je soutiens que la multiplication des journaux sera utile à la cause républicaine. Sans doute, il peut naître des journaux hostiles à la famille, à la propriété, ces bases de toute société humaine ; mais vous avez des lois ! Vous auriez dû les faire exécuter déjà. Avec ces lois, vous n'auriez pas besoin de demander un cautionnement, nous n'aurions pas besoin d'apporter à la tribune des arguments qui ne conviennent pas aux ministres de la République ! (Très-bien !)

Nous vous offrons une force de répression plus grande ! Cela ne vaut-il pas mieux qu'une garantie de 24,000 fr. ? Qu'est-ce que cette garantie, quand aujourd'hui, avec des cautionnements de 100,000 fr., vous êtes obligés de poursuivre un journal qui propose de mettre cette Assemblée à la porte et de la remplacer par une autre ? Vos arguments ne sont donc pas sérieux. (Hilarité.)

Une voix : Vous vous servez du même mot que le citoyen Leyraud. (Bruit.)

Le citoyen DUPRAT : Vos arguments ne sont donc pas fondés ? (Ah ! ah !)

Mon système a été de tout temps réclamé par les esprits les plus honnêtes et les plus sérieux. Le citoyen rapporteur Berville lui-même, à une certaine époque, attaquait le cautionnement, et sa logique était si incisive et si puissante qu'il nous a tous convertis à son opinion. (Rires.)

L'orateur énumère les avantages que présente son projet. Suivant lui, son projet intéresse les mœurs de la République, il est favorable à la liberté. Il aura pour résultat de constituer chez nous ce qui s'est fait chez d'autres peuples. Mon projet, continue l'orateur, veut la répression, il repose la prévention. Il y a parmi vous des hommes qui feraient bon marché de la presse. Prenez-y garde, il s'agit de la liberté de penser. Je regrette qu'un ministre de la République ait présenté un projet qui fait la guerre aux idées, au nom des principes.

L'orateur termine en priant l'Assemblée de prendre en considération les articles de son projet.

Le citoyen LEDRU-ROLLIN : Citoyens, au point où en est arrivée la discussion, je ne serais pas monté à la tribune si je n'avais à dire en très peu de mots des choses pratiques. Je résumerai succinctement la discussion.

Entendons-nous bien sur ce que nous voulons : nous voulons la liberté de la pensée et le respect de l'autorité ; nous cherchons la solution du problème : concilier la liberté humaine et l'autorité sociale. On dit de ceux qui ne veulent pas le cautionnement qu'ils veulent l'anarchie et le désordre.

Où, on veut mettre sur le compte des défenseurs de la liberté tous les crimes dont j'ai gémi avant vous. Mais passons ! Votre loi n'est pas sincère. Elle demande 24,000 fr. Si c'est comme peine, ce n'est pas assez ! Il est facile aux riches de trouver 24,000 fr. ! C'est donc une prévention contre la liberté ! Or, que vient-on vous dire ? Nous voulons une loi transitoire ! Ah ! citoyens, c'est là l'argument de toutes les mauvaises causes ! Il n'y a pas une violation de principe qui ne soit appuyée sur lui. Je ne connais rien de définitif en France qui n'ait été d'abord passager !

Arrivons donc au fond ! Vous voulez la conciliation de la liberté et de l'autorité ; or, nous venons vous proposer ceci : de trouver la réalité au lieu d'une fiction ; l'auteur signera. Vous dites que c'est une responsabilité impossible ; j'ai travaillé dans les journaux, moi aussi, et je dis : c'est possible, un grand article pourra toujours être signé. Les faits Paris pourront être signés par les initiales.

Le journaliste est un homme dont la plume est frémissante ! A-t-il un compas pour mesurer ses expressions ? Non. Il parle gros et fort pour se faire mieux entendre. Mais quand il signera, oh ! soyons-en convaincus, il se respectera davantage ! On est plus exigeant pour soi quand on signe. (Très bien !)

On voit son adversaire toujours prêt à demander raison à votre conscience et à votre honneur. Comment pouvez-vous nier qu'il y ait là une responsabilité sérieuse ? Vous dites : C'est nouveau. Mais tout est nouveau ici. Vous qui m'écoutez, vous êtes nouveaux. Le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre est nouveau.

C'est surtout nouveau pour vous qui avez changé un peu d'opinion dans cette question. Nouveau ! Et la Suisse ? Est-ce que dans ce pays républicain on connaît le cautionnement ? Est-ce que la calomnie n'y est cependant pas réprimée par d'énergiques lois répressives ? C'est nouveau ! Mais les Etats-Unis ? Vous me parlez de l'Angleterre ! L'Angleterre est aristocratique ; je ne m'en occupe pas. En Amérique, on ne connaît pas le cautionnement ; la liberté y est absolue !

L'autorité y est bien grande, cependant ; c'est qu'on a appliqué là les principes immédiatement ; on n'a voulu, dès l'origine, ni cautionnement ni timbre ; c'est qu'on a voulu, au grand soleil de l'Amérique, fonder une République nouvelle ! (Applaudissements.) Et vous, qui, en passant, avez voulu me donner une leçon, permettez-moi de vous répondre. Ce que je dis ici n'est pas nouveau ; je l'ai dit quand j'étais dans l'opposition ; je l'ai dit au 24 février ; je l'ai dit au 22 juin !

Au 22 juin, je présentais dans la commission exécutive dont je faisais partie un projet qui rejetait le cautionnement et qui admettait la signature. Ce projet a été adopté par tous les membres de la commission exécutive, entendez-vous bien ! (Mouvements.)

Certes, ma vie peut être contestée, mais elle est homogène ; mais elle est logique. (Très bien !) J'ai toujours défendu la liberté. Oui ! oui ! vous avez voulu nous donner une leçon. Nous n'avons pas voulu du cautionnement, donc nous sommes des hommes de discorde et d'anarchie ! Mais les grands hommes des Etats-Unis ; voyez-les à l'œuvre ! Ils multiplient les journaux... ils regardent cette multiplication comme le seul moyen que l'autorité reste au pouvoir. Ils veulent que la presse soit une simple personnalité. Un homme d'état d'Amérique me le disait un jour, et je l'ai compris.

Je termine par un mot : En agissant ainsi, les hommes d'état d'Amérique se montrent vraiment républicains ; ils sont étonnés qu'ils fortifient la liberté ! En même temps, ils sont habiles ; car ils comprennent que sous un gouvernement monarchique il faille une presse collective, une presse d'argent, une presse qui n'appartienne qu'aux gens riches ; car alors elle a à lutter contre une force immense, la royauté ! Mais sous la République, sous le suffrage universel qui vient purifier tout ce qui est mauvais, il faut que la presse devienne individuelle ! Elle cesse d'être collective, c'est votre force ! Elle cesse d'être puissante, c'est votre force.

Je ne sacrifie pas la presse ; mais à mes yeux, la presse ne doit être qu'une protestation, elle doit rester à l'état individuel.

Et alors vous aurez concilié les deux principes, l'autorité et la liberté. Voilà les principes ! Ce ne sont pas ceux d'un désorganisateur, ce ne sont pas ceux d'un anarchiste !

Oh ! croyez-le bien, j'y ai bien réfléchi avant de venir la défendre ici cette liberté de la presse, elle qui n'a pu résister de ses cruels outrages ! Moi, Ledru-Rollin le voleur ! Ledru-Rollin le libérin !

Où, oui, je m'en glorifie ! Le libérin avec des courtisanes, qu'il n'a jamais vues ! Le voleur avec une fortune qu'il a dépensée pour fonder la République !

Oh ! je ne pouvais pas répondre à ces indignes calomnies... et je me disais : « Si ce sont des vices, leur censure me corrigera ; si ce sont des calomnies, l'histoire les corrigera à leur tour. » (Applaudissement.)

Je repousse votre loi ; le fait est mauvais, je crois l'intention du gouvernement pure, mais je lui dis, moi, qu'il touche à la liberté. Renvoyez votre projet à une commission ; vous trouverez, j'en suis sûr, une chose meilleure que votre projet qui porte la plus grave atteinte à la plus chère de nos libertés. (Vive sensation.)

Après quelques mots du citoyen Sénard, la séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 9 août.

Présidence du citoyen Armand MARRAST.

Le citoyen ministre de l'intérieur demande la parole, et propose de voter pour la veuve du général Damesme, qui est enceinte de sept mois, une pension de 2,000 fr. reversible sur son enfant. (Adopté.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif aux cautionnements.

Le citoyen Léon Faucher a la parole. L'orateur étant souffrant, le citoyen président invite l'Assemblée à lui prêter toute son attention.

Citoyens représentants, nous ne pouvons pas accepter la position qu'on veut nous faire. Il n'y a pas d'un côté les défenseurs de la liberté et de l'autre les défenseurs du privilège. On a cherché hier à établir un antagonisme entre les diverses classes de la société, entre les riches et les pauvres. Je prétends, moi, que le principe du cautionnement n'est en rien contraire au principe de la liberté ni de l'égalité.

Le cautionnement a-t-il jamais empêché des opinions de se produire ? Un écrivain pauvre ne trouve-t-il pas toujours à écrire dans les journaux de son opinion. On a tout fait pour la presse en abolissant le timbre. Un régime qui permet de publier les journaux à un son n'est pas un régime restrictif.

Le citoyen Ledru-Rollin voudrait, plus conséquent dans ses opinions que le reste des opposants, qu'on se contentât de la garantie individuelle, qu'on individualisât la presse. On nous dit aussi que le cautionnement est incompatible avec la République.

Il est temps d'en finir avec les incompatibilités ; car vous finirez, vous, par rendre la République incompatible avec la société. (Vive interruption.) Vous n'êtes pas venus pour refaire la société, mais pour refaire un gouvernement. (Oh ! oh !) La société est l'œuvre de Dieu ; ce ne sont pas les hommes qui la font. Elle progresse, mais elle ne se refait pas. On voudrait la bouleverser de fond en comble. (Réclamations.) Nous ferons tous nos efforts pour résister à cette tyrannie.

Vous vous faites une fausse idée de la société. Vous vous rappelez toujours aux républiques anciennes qui avaient des esclaves. (A la question.)

On assure que 15,000 hommes ont été embarqués à Toulon pour Venise.

Voici le texte de la capitulation de Milan :

1° La ville sera épargnée.
2° En ce qui dépend de S. E. le maréchal, il promet d'avoir, par rapport au passé, tous les égards que l'équité exige.

3° Le mouvement de l'armée sarde se fera en deux journées d'étapes, comme il avait déjà été convenu avec le général.

4° S. E. accorde la libre sortie à tous ceux qui voudront quitter la ville par la route de Magenta, jusqu'à demain soir, à huit heures.

5° Par contre, le maréchal demande l'occupation militaire de la Porte-Romaine, l'entrée et l'occupation de la ville à midi.

6° Le transfert des malades et des blessés se fera dans deux journées d'étape.

7° Toutes ces conditions doivent être acceptées par S. M. sarde.

8° S. E. le maréchal demande la mise en liberté immédiate de tous les généraux, officiers et employés autrichiens détenus à Milan.

NAPLES, 30 juillet. — Aujourd'hui est arrivée l'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Parker.

Sans égard pour les traités, il s'est embossé, dans une attitude menaçante, avec sept vaisseaux et quatre frégates, en face du palais et des forts : (les traités limitent à deux vaisseaux l'entrée du port de Naples.)

L'amiral a envoyé au roi un ultimatum, demandant de suite satisfaction pour les injures faites au pavillon anglais, et en outre le remboursement de 200 mille ducats perdus par les sujets à Messine et à Naples.

Il a donné 24 heures pour la réponse.

Au départ du Lombardo, on ne connaissait pas la décision du roi, la cour était atterrée et la ville en fermentation.

ALGÉRIE.

ALGER, 4 août 1848. — Un nouveau sinistre semble menacer la ville d'Alger ; un notaire, le citoyen F..., qui avait, en peu de temps, élevé son étude sur un ton presque gigantesque, était absent depuis plusieurs mois, et chacun se demandait comment son retour était si retardé ; nous ignorons les avis qui peuvent être parvenus à ce sujet à l'autorité, mais il n'est que trop vrai que les scellés ont été apposés sur son étude depuis deux jours.

Nous sommes fort réservés pour répéter les bruits qui circulent à cette occasion, sur le déficit qu'on prétend exister dans sa caisse ; nous savons combien le public est facile à l'accueillir ainsi que les exagérations dont on doit se défier ; cependant il faut bien croire que des motifs impérieux ont porté l'autorité à cette mesure de rigueur. Espérons que le mal ne sera pas tel que diverses personnes le disent.

Ce fâcheux événement, qui est le second sur la place depuis quelques mois, loin d'augmenter la défiance, doit, au contraire, nous faire penser que tout ce qui était véreux est tombé ; le corps du notariat a trop d'importance par lui-même pour qu'on ne doive pas éloigner tout ce qui pourrait injustement altérer la confiance qu'il mérite et que, pour notre part, nous sommes disposés à lui accorder. (Afrique française.)

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, le 9 août 1848.

Nous avons cru, la première fois que nous avons entendu parler du projet d'un ordre du jour motivé pour le renvoi des pièces justificatives du rapport du citoyen Bauchard à la commission d'enquête judiciaire, qu'il ne pouvait pas être question sérieusement d'un pareil vote, après le retentissement énorme qu'avaient eu les accusations portées à la tribune de l'Assemblée nationale contre les citoyens Louis Blanc, Marc Caussidière, Ledru-Rollin et même Lamartine. Cependant cet ordre du jour était bien réellement préparé par le citoyen Crémieux et le citoyen abbé Fayot.

La réunion de la rue de Poitiers, qui comptait plus de 300 membres présents, a décidé hier, à l'unanimité, que l'on maintiendrait le vote de l'impression des pièces.

On nous assure que la réunion des démocrates purs a adopté la même décision, et que l'opinion contraire n'a prévalu qu'à une faible majorité dans la réunion du Palais-National.

L'intention du citoyen Crémieux est, sans doute, d'éviter la discussion irritante à laquelle peut donner lieu le rapport du citoyen Bauchard. Mais, en supposant que l'on puisse soustraire au public la connaissance des pièces justificatives dont le rapport, d'après l'expression du citoyen Odilon Barrot, n'est que l'expression affaiblie, il faudrait bien que l'Assemblée nationale fût appelée à s'occuper de ces pièces, s'il est vrai qu'elles compromettent assez fortement plusieurs représentants, pour motiver une demande de mise en accusation.

— On prétend que le citoyen général Lamoricière s'est prononcé dans le conseil pour l'intervention en Italie.

— Par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 8 août, est levée, à compter de ce jour, la suspension prononcée par arrêté du 8 juillet 1848, contre le journal le Représentant du Peuple.

Vouloir que la presse ne soit pas collective, c'est proscrire l'association. Est-ce que les clubs (les clubs!), est-ce que les clubs (les clubs!) est-ce que les clubs ne sont pas une association?

Une voix : Pourquoi ne voulez-vous pas un cautionnement pour les clubs?

Les doctrinaires de la République nous recommandent l'imitation des Etats-Unis, comme les doctrinaires de la monarchie recommandaient l'Angleterre. Les Etats-Unis sont une république fédérative, tandis que la France est essentiellement faite pour la centralisation et l'unité.

Le contre-poids de la presse, aux Etats-Unis, est dans les mœurs. Ne détruisez pas la presse telle que vous l'avez, au profit d'un système que vous ne connaissez pas, car vous ne savez pas ce qu'il en arriverait.

Vous dites que la fiction et le mystère doivent cesser et que chaque article doit être signé. La Commission les demande, ces signatures, mais pour les mettre sous le boisseau. Seul le cas où elle aura à les remettre entre les mains du procureur du roi. (Rumeurs diverses.) dans les journaux sérieux, cette garantie pourra être suffisante; dans les journaux non sérieux, elle sera illusoire.

Le cit. Flocon : Après les discours que l'Assemblée a entendus, la question me paraît éclairée suffisamment.

Que faisons-nous? Il s'agit de maintenir un cautionnement jusqu'à la régularisation définitive de la presse. Je crois que si on peut discuter qu'il y a pour la société plus de garantie dans une pénalité bien ordonnée que dans un cautionnement, la question sera jugée.

Qu'est-ce que la presse dans le système monarchique? Une presse faussée reposant sur le mensonge.

Dans un gouvernement où l'on disait : l'argent est la mesure de la capacité, on était conséquent à demander un cautionnement; mais dans un pays où règne le suffrage universel, n'y a-t-il pas anomalie à demander une garantie de même nature.

On a recherché s'il valait mieux faire signer un seul individu ou plusieurs rédacteurs. Ce n'est pas là l'essentiel. Ce qu'il faut examiner, c'est si la presse n'est pas plus redoutable pour le gouvernement quand elle est entre les mains d'un petit nombre de mains, que dans un plus grand nombre.

L'expérience a appris que plus le nombre des journaux diminuait, plus ils augmentaient en influence. Si un certain nombre de journaux étaient réduits au silence, ils se feraient jour d'une autre manière. Vous savez ce qui est arrivé sous les derniers régimes.

Il s'agit de savoir si le cautionnement n'est pas la violation la plus absolue du droit le plus essentiel de l'homme. Eh bien! telle est mon opinion. Au lieu qu'un cautionnement n'est qu'un mensonge. On vous propose de prendre la signature du gérant qui est une réalité. Vous vous rappelez ce procès célèbre où l'on demandait au gérant ce qu'il faisait au journal. « Eh! mon Dieu! répondit-il, je balaie les lampes. » (Rire universel.)

Le citoyen Flocon, se reprenant : Je balaie le bureau.

Croyez-vous que le même inconvénient se reproduirait si à la question du président il était répondu :

« Je suis le rédacteur en chef. »

Votre gérant vous offre-t-il une responsabilité sérieuse?

Cela pouvait convenir sous la monarchie, mais de pareils mensonges ne conviennent pas sous la République.

Le citoyen Pagnerre appuie, au point de vue moral, le système de la minorité.

On demande la clôture; elle est prononcée.

Le citoyen président : L'Assemblée a à décider la question de principe. Il s'agit de savoir s'il y aura ou s'il n'y aura pas de cautionnement. Le scrutin de division est demandé, on va y procéder.

Le citoyen Pascal Duprat a la parole sur la position de la question.

Citoyens, le ministre de l'intérieur a évidemment commis une erreur, quand il a invoqué le règlement pour demander un autre mode de vote que celui qui était proposé par le citoyen président.

Le citoyen Pascal Duprat annonce que, d'ailleurs, il va lever la difficulté. Du neuvième article de son projet, il fait l'article 1^{er}. Cet article sera ainsi conçu :

« Toutes les dispositions des lois antérieures relatives au cautionnement et à la responsabilité des gérants sont abrogées.

« La responsabilité personnelle des rédacteurs et substituée à la responsabilité du gérant, d'après les conditions suivantes : (Aux voix! C'est cela, aux voix!)

Le scrutin de division commence, il est trois heures vingt minutes.

Le général Cavaignac entre dans l'Assemblée pendant l'opération du scrutin, il est entouré d'un grand nombre de membres qui paraissent empressés de l'interroger.

Nombre des votants, 749

Majorité absolue, 374

Billets Blancs, 342

Billets bleus, 407

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement. (Sensations marquées).

On reprend le débat sur l'article 1^{er} de la loi du cautionnement.

L'Assemblée adopte un amendement qui limite la durée de la loi au 1^{er} mai 1849.

Elle discute une proposition qui réduirait le maximum du cautionnement à 12,000 fr.

Il est cinq heures.

Chronique locale.

Hier soir, vers sept heures et demie, une brillante sérénade a été donnée au citoyen Démophile Laforest, représentant du peuple, à son domicile, rue des Marronniers.

— La distribution solennelle des prix aux élèves de la Martinière, aura lieu le samedi 19 août courant, à trois heures et demie.

— Hier, un homme de 70 ans, a voulu mettre fin à ses jours en se précipitant dans la Saône. Deux crocheteurs, qui se trouvaient présents, l'ont retiré de l'eau et arraché à une mort certaine.

— Dans la nuit du 7 au 8 courant, des voleurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans la cave d'un chef d'atelier de la rue Perrot, 3 (Croix-Rousse), et lui ont pris trente bouteilles de vin cacheté et un tonneau vide.

— Dans la nuit du 9 au 10 courant, des voleurs se sont également introduits, sans effraction et sans forcer aucune serrure, dans la cave du citoyen Merlin, boucher, rue Daviart, n° 5. Ils ont enlevé un pot de beurre et un tonneau vide; ils ont, en outre, tiré du vin en assez grande quantité à un tonneau qui était entamé.

La similitude des vols ferait présumer que les auteurs de l'un et de l'autre sont les mêmes; et les rues Daviart et Perrot sont contiguës, d'où l'on pourrait conclure que les voleurs ont une connaissance spéciale de la localité.

— Au bureau du citoyen Villeneuve, commissaire de police de la Métropole, sont déposés une quantité de linge de corps et de table, plusieurs coupons de toiles, des robes, châles, parapluies, draps de lit, bijoux; il s'y trouve aussi plusieurs pièces d'argenterie, parmi lesquelles une cuillère marquée J. P. D. entrelacés, une fourchette P. D. 89, une cuillère à café A. P. et d'autres sans marques.

Ces objets ont été retirés du Mont-de-Piété à la suite de l'arrestation du nommé Favre, tailleur, rue Neuve, 13, et la nommée Rey, sa concubine et sa complice. Les personnes victimes de vols antérieurs sont priées de passer au bureau sus-indiqué pour reconnaître les objets qui pourraient leur appartenir.

— Tous les partis se plaignent de ce que les listes électorales ont été mal faites. Nous pourrions nous plaindre à notre tour. Qu'on lise plutôt la lettre suivante :

Citoyen,

Parmi les mille et un petit je ne sais quoi qui se passent dans les administrations, en voici un que je ne puis connaître, il me semble nouveau :

Je viens donc vous prier de donner une petite place à celui-ci dans votre estimable journal.

Je ne reconnais ni au citoyen maire, ni à son conseiller, le droit de m'exclure de la liste des électeurs, et cependant ceci m'a été fait d'une manière très-équivoque.

Ne me voyant pas sur les listes de ma section, je fis ma réclamation par écrit jeudi 3 août, j'y joignis à ma demande ma dernière carte d'élection du 29.

Je la présentai moi-même au bureau et demandai à celui qui la reçut si le contenu suffisait; sur sa réponse affirmative, je n'y songai plus, lorsque samedi 5 à six heures et demie du soir je reçois un imprimé qui me fait savoir que je ne serai pas admis comme électeur, n'ayant pas fourni les pièces voulues; je dus donc m'abstenir de voter.

Quelles sont les pièces? Je l'ignore. Qu'ai-je besoin d'autres pièces que les registres de la mairie, sur lesquels mon nom figure depuis 1840, et comme patenté depuis 1844, 45 et 46, sous le numéro 1,170, comme garde national jusqu'à désarmement, comme chef ouvrier, comme maître tailleur, etc.

Je dois donc attribuer ceci à un mauvais vouloir ou au fait d'une mauvaise administration.

Agréé, etc. LEBOUCHER, rue des Chartreux, 52.

— M. de Ricci, qui avait été envoyé en mission à Paris, pour demander l'intervention de la France dans les affaires d'Italie, est en ce moment à Lyon, où il attend la décision du gouvernement français. C'est dans notre ville qu'il a appris la capitulation de Milan.

— La distribution solennelle des prix du Lycée de Lyon aura lieu le mercredi 15 août à deux heures précises.

GRAND-THEATRE.

Spectacle du vendredi, 11 août 1848.

Lucie de Lamermoor, grand opéra en 4 actes; chanté par MM. Flachat, Fougère, Barrielle et Mlle Naldy;

Le second acte du Déserteur, suivi d'un divertissement.

Allemagne.

FRANCFORT, 5 août. — La composition du ministère de l'empire est arrêtée de la manière suivante : ministre des affaires étrangères et président du conseil, le prince de Zinzenger; secrétaires d'état, M. M. Gagem et Mewisser; ministre des finances, de Beckerath; secrétaire d'état, Mathyherkscher; ministre de la justice, secrétaire d'état, Brieglob; ministre de l'intérieur, de Schmerling; secrétaires d'état, Basemann et de Wurth; ministre du commerce, Ducwitz; secrétaire d'état, de Kamptz.

Le journal Ais prétend avoir reçu du théâtre de la guerre la nouvelle en date du 29 juillet, qu'un armistice a été conclu jusqu'au dix août.

4 août. — Dans sa séance de ce jour, l'assemblée nationale allemande a aboli, à une majorité de 288 voix contre 146, la peine de mort, excepté dans les cas où elle doit être appliquée, suivant le droit de la guerre. L'abolition du carcan, de la flétrissure et des châtiments corporels a été aussi décrétée, mais la contrainte par corps a été maintenue.

Angleterre.

LONDRES, 7 août. — M. Smith O'Brien a été arrêté samedi soir, à 7 heures et demie; à la station du rail-way de Thurles, au moment où il prenait un billet pour Limerick. Le malheureux avait été reconnu par un gardien. Il fut immédiatement confié à 37 policemen, et le train de poste le déposa à Dublin, où il fut déposé à Kilmainham, prison du comté.

Nous apprenons que le gouvernement a reçu des dépêches de lord Clarendon qui annoncent que le calme se rétablit en Irlande.

Dans la séance de la chambre des communes, sur une

interpellation de lord Howard, lord Palmerston a dit que le gouvernement anglais comprenait parfaitement l'importance de mettre un terme, s'il est possible, à la guerre d'Italie. Le gouvernement français partageant la même opinion, j'ai la confiance, a ajouté le noble lord, que les deux gouvernements pourront amener une médiation entre la Sardaigne et l'Autriche.

Nous apprenons que le pacha d'Egypte se trouve dans un état de santé très-précaire, et l'on pense qu'il ne vivra pas longtemps.

Il est arrivé à New-York, des lettres de Montevideo, jusqu'à la date du 9 juin, annonçant que les Français ont officiellement déclaré leur intention de bloquer de nouveau tous les ports de Buenos-Ayres, ainsi que ceux de la Banda Orientale, qui sont occupés par les troupes Argentines. On reçoit d'une source digne de foi, la nouvelle que le baron Gros part dans quelques jours pour la France, après avoir donné l'ordre de bloquer sévèrement les deux rives de la Plata. On ne sait pas encore quelle résolution les Anglais prendront.

Nouvelles diverses.

M. le comte de Moltke, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Danemarck,

M. le baron Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas,

M. le chevalier Paruzzi, ministre résident de S. A. S. et R. l'archiduc grand-duc de Toscane ont été présentés par

le citoyen Jules Bastide, ministre des affaires étrangères au citoyen général Cavaignac, président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif et lui ont remis les lettres qui les accréditent auprès de la République française.

M. le général baron Fagel, en remettant ses lettres, a prononcé le discours suivant :

« Citoyen président, nommé par mon souverain pour le représenter auprès de la République française, j'ai l'honneur de vous remettre la lettre du roi qui m'accrédite auprès d'elle comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Appelé à maintenir et à resserrer les liens de concorde qui depuis longtemps subsistent si heureusement entre les deux pays, je mettrai tous mes soins à les cimenter de plus en plus et à vous convaincre, citoyen président, de la sincérité que j'ai l'honneur de vous offrir au nom du Roi. »

(Moniteur.)

— M. le comte de Ludolf a également présenté au citoyen général Cavaignac ses lettres de créance en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi du royaume des deux Siciles, chargé d'une mission spéciale auprès de la République française. (id.)

— M. Z. A. de Arnau y de Aoiz a remis au citoyen ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé des affaires d'Espagne près le gouvernement de la République. (id.)

— On annonce pour Dimanche une grande revue suivie d'une petite guerre au camp de Canonville. Le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale doivent y assister.

— On s'occupe de la réorganisation de la garde nationale dans les 8^e et 12^e légions qui, comme on sait, furent dissoutes après les événements de juin.

— La douane continue de délivrer des permis pour l'exportation d'armes à feu.

— Le Panthéon continue d'être occupé militairement à l'intérieur. Deux sentinelles font faction permanente à la lanterne du dôme d'où elles ont un horizon immense.

— Les travaux qu'on exécute sur les deux rives de la Seine, depuis Bercy jusqu'à Passy, dans la traversée de Paris, pour la construction ou la restauration des quais, des ports, des ponts ou des chemins de halles occupent en ce moment moment 4,000 ouvriers, indépendamment de huit ou dix bateaux dragueurs que la vapeur met en mouvement pour donner de la profondeur au chenal.

— La préfecture de la Seine avait interdit, il y a quelques années, l'entrée de la Bourse aux dames, quels que fussent leur rang, leur âge et leur qualité; les gardiens étaient d'une sévérité très-rigoureuse à cet endroit. Aucun sourire, aucune prière ne pouvait les attendrir; ils étaient inexorables.

Mais, depuis l'avènement de la République, les gardiens se sont relâchés de leur consigne à l'égard des femmes, en présence de ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité, et chaque jour les galeries supérieures de la Bourse sont envahies, même avant l'ouverture du parquet, par une foule de joueuses qui ont établi avec la salle du rez-de-chaussée, qui leur est restée interdite, un système de télégraphie destiné à transmettre plus rapidement leurs ordres d'achat et de vente aux officiers du parquet. Il y a quelques jours enfin, le caquetage de ces dames est devenu si bruyant, que les agents de change, pour pouvoir s'entendre entre eux, ont été obligés de leur faire imposer silence.

Les femmes des prolétaires ne peuvent entrer aux clubs, il est juste que les dames du haut parage puissent assister aux tripots de la Bourse. Ainsi le veut l'égalité.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve Arné, gr. r. Mercière, 44.